

**CONSEIL MUNICIPAL de GAJAC**  
**Procès Verbal de Séance**

**Mardi 24 Janvier 2012 à 21h00**

L'an deux mil douze, le **mardi 24 janvier**, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 10

Ont voté Pour : 10

Contre : 0

**Présents** : 10

Abstention : 0

**Date de Convocation** : le 17 janvier 2012

**Présents** : MM. DIONIS du SEJOUR Bruno, VIGNEAU Philippe, LOSSE Pascal, DIONIS du SÉJOUR Benoît, PICHARDIE Bernard, JEAN Denis, Mme DARRIET-LOSSE Corine, SOURY Nicole, Karine CHANTELOT, AYACHE Hélène.

**Secrétaire de séance** : Mr JEAN Denis

~ ~ ~ ~ ~

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2012**

Mme Karine CHANTELOT s'étonne que les noms des votants apparaissent sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal.

Il est rappelé que c'est normalement la règle qui devrait être appliquée lorsque les votes ne sont pas à l'unanimité et qu'en général les collectivités respectent cette règle dans leurs compte-rendus. Après discussion, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'avenir un vote à bulletin secret sera demandé pour les sujets qui seront jugés difficiles.

Ces remarques étant notées, le Conseil Municipal approuve en l'état et à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 13 décembre 2011.

**Délibération CNP Assurance**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'appel à cotisations concernant le contrat d'assurances pour les risques incapacité du personnel communal pour l'année 2012 et demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délibération concernant cette assurance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance.

**Délibération augmentation des loyers communaux**

En application de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2011 : 120,31 soit + 1,73 % d'augmentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'augmentation au 1<sup>er</sup> Février 2012 des loyers sociaux désignés ci-après :

- Logement « 4 FALY » : le loyer s'élèvera à 400,30 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2012 (368,21 € pour l'habitation et 32,09 € pour le jardin et les dépendances).
- Logement « 4 bis FALY » : le loyer s'élèvera à 338,77 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2012 (306,68 € pour l'habitation et 32,09 € pour le jardin et les dépendances).

- Logement « 3 Le Bourg » : le loyer s'élèvera à 557,24 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2012.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'accomplissement de cette décision auprès de toutes les instances légales concernées.

### **Délibération sur le renouvellement des conventions de délégation de compétence du Conseil Général en matière de transport scolaire pour la période 2012/2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des marchés publics de transport relatifs aux Lignes Régulières Spécialisées sont en cours d'attribution par le Conseil Général pour une nouvelle période de 7 ans, à compter de la rentrée scolaire 2012.

Par ailleurs, les conventions relatives à la gestion des lignes en régie directe expirent le 31 août 2012. Dans ces conditions, il convient de délibérer, d'une part pour obtenir à nouveau la qualité d'Organisateur Secondaire de Transport du Conseil Général et d'autre part, être autorisé à signer la future convention de délégation de compétence et ses annexes pour la période 2012/2019, que les services soient exploités en régie directe ou par un transporteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DONNE délégation de compétence en matière de transport scolaire qui comprend la détermination de l'offre de transport et la gestion administrative et financière des marchés publics ou des circuits exploités en régie, soit d'avoir la qualité d'Autorité Organisatrice de Transport de Second Rang,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Général de la Gironde, ainsi que ses annexes et fiches techniques pour la période concernée.

### **Règlement de formation**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement de formation qui fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Il est établi sur la base du règlement type adopté par le Comité Technique Paritaire placé près le Centre de Gestion le 26 août 2009. Il est porté à la connaissance de tous les agents de la collectivité.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que Mme Valérie LAUDOUAR a effectué 2 stages de formation au cours de l'année 2010 : l'un sur le budget et l'autre sur l'état civil.

Au cours de l'année 2012 son plan de formation prévoit deux thèmes de formation : l'Urbanisme et les Elections.

Une formation sur les postures de travail pourra être proposée à Arlette Lovato dans le cadre de son emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement de formation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en oeuvre. Il accepte également les propositions de formations.

## **Questions diverses**

### **Entretien annuel avec les agents communaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents communaux Mmes Arlette LOVATO et Valérie LAUDOUAR ont été reçus par lui même et les adjoints Mr Pascal LOSSE et Mr Philippe VIGNEAU pour leur entretien annuel, en date du 17 janvier 2012. Les deux adjoints énoncent les points retenus lors de ces entretiens à l'ensemble du conseil et portés dans les compte-rendus écrits.

### Convocation de la Commission Voirie

Monsieur le Maire demande la réunion de la commission voirie, suite à un courrier reçu le 7 janvier 2012 de la communauté de Communes du Bazadais, relatif au programme des travaux de voirie à prévoir sur les voies communales de la commune de Gajac.

Ce bilan étant demandé aux communes pour le 31 Janvier 2012, Madame SOURY fait remarquer que la commission a peu de temps pour se réunir et pour répondre à tous les points demandés dans le courrier.

Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, responsable de cette commission, répondent que tous les travaux ayant été faits l'an passé, il y a peu de choses à noter.

Après discussion, les représentants de la commission conviendront rapidement d'une date pour établir cet inventaire.

### Visite des logements communaux

Monsieur le Maire demande à la Commission Bâtiment et au C.C.A.S. d'effectuer la visite annuelle des logements sociaux de la commune de Gajac.

Monsieur le Maire propose que cette visite se réalise le vendredi 3 février à 19 h. Après discussion avec les responsables, il est convenu de contacter les locataires pour savoir si la date et l'heure leur conviennent avant de confirmer cette proposition aux conseillers municipaux concernés.

### Lecture de la lettre de Gilles Savary candidat à la députation

Monsieur le Maire lit à l'ensemble du Conseil Municipal la lettre de Mr Gilles Savary, candidat aux élections législatives et de sa suppléante Laurence HARRIBEY demandant d'organiser une rencontre avec les membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de les rencontrer à la date qui leur conviendra. Le conseil municipal approuve cette réponse et charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier en ce sens.

### Frelons Asiatiques

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la sollicitation par l'association « Gironde Vigilante » auprès des communes pour la soutenir dans sa demande de prise en charge par le S.D.I.S. de la destruction des nids de frelons asiatiques notamment.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une délibération qui sera envoyée à cette association.

Madame SOURY suggère, pour plus d'efficacité, que cette délibération soit adressée au préfet, puisque celui-ci englobe dans ses attributions le fonctionnement du S.D.I.S.

Madame SOURY rappelle de plus que la commune paye au S.D.I.S. une cotisation annuelle de 5660,89 € et qu'il est tout à fait justifié d'intervenir auprès des décideurs afin de ne pas laisser à la charge entière des contribuables des interventions quelquefois fort coûteuses pour ce type d'intervention.

La délibération suivante est donc retenue par le conseil municipal :

Pour faire suite à l'interpellation par l'association de défense des intérêts des usagers du Service public d'incendie et de secours de la Gironde (Gironde Vigilante), dans le cadre de l'invasion des frelons asiatiques, demandant de soutenir une motion adressée au Président du S.D.I.S. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Gironde est particulièrement touchée par cette invasion et que malheureusement, deux décès sont déjà à déplorer dans notre département.

Depuis la réorganisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, certaines interventions, autrefois prises en charge par celui-ci, ne sont plus assurées par le S.D.I.S. et sont donc devenues payantes, parmi celles-ci la destruction des nids de guêpes, frelons et maintenant frelons asiatiques. De plus, la réalisation de ces interventions par des sociétés agréées est fort coûteuse pour nos administrés, alors que toutes les communes versent une cotisation annuelle conséquente au S.D.I.S. .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De soutenir cette motion ;
- De demander par la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Gironde d'établir avec l'ensemble des élus du département et tous les partenaires concernés un cahier des charges permettant au S.D.I.S. de prendre en charge ces interventions jugées dangereuses et, au-delà, de mettre en œuvre un plan d'actions curatives tendant à éradiquer de ce fléau.
- De charger Monsieur le Maire d'adresser copie de cette délibération à Madame La Sous-Préfète de Langon, au Président du S.D.I.S., au Conseil Général, au Conseil Régional, au député de notre circonscription, aux sénateurs ainsi qu'à l'association « Gironde Vigilante ».

#### Compte rendu de l'assemble générale annuelle du Club des Primevères

Mr Denis JEAN fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du Club des Primevères qui s'est tenue le Jeudi 12 Janvier 2012. Le bureau est reconduit en l'état pour maintenant 3 ans : Présidente : Mme Denise Duc, Vice- Présidente : Mme Joelle Lagüe, Secrétaire : Mme Marielle Lecaillon et Trésorière : Mme Karine Ginès.

Madame Viviane GAUBERT est élue par l'assemblée générale au conseil d'administration.

A noter que l'activité Gymnastique proposée depuis 2011 fonctionne bien et qu'une nouvelle activité mensuelle vient d'être proposée pour 2012 : un atelier tricot.

#### Compte-rendu de la reunion du SIVOM du 18 Janvier 2012

Mr Denis JEAN, conseiller municipal désigné dans cette instance avec Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du SIVOM du 18 Janvier 2012. Mr St Marc, Président du SIVOM, a informé le conseil syndical que, par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2011, Monsieur le Préfet a confirmé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale retenu.

D'autre part, la proposition de fusion des syndicats SIAEP de la région de Grignols, SIAEPA de la région Lerm et Musset , SIEA du Sud Bazadais, SIVOM du Bazadais et l'extension aux communes de Captieux et Villandraut a été acceptée. En ce qui concerne la protection incendie , Mr Laurent Belloc, Vice-Président responsable du service irrigation a signalé qu'une participation d'un montant de 510 € sera demandée à chaque commune par borne ou poteau d'incendie pour le remboursement des annuités d'emprunt. Il conviendra d'ajouter à cette participation les frais de maintenance de ces installations non encore chiffrés à ce jour et qui seront connues des communes, après négociation avec la Régie Municipale des Eaux. Il serait souhaitable que le montant de cette maintenance soit connu d'ici fin mars 2012 afin qu'il puisse être porté dans le budget 2012 des communes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,



**CONSEIL MUNICIPAL de GAJAC**  
**Procès Verbal de Séance**

**Mercredi 29 février 2012 à 21h**

L'an deux mil douze, le mercredi vingt neuf février à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 10

Ont voté          Pour : 9          Contre : 0

**Présents** : 8

Abstention :

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 21 février 2012

**Présents** : MM. DIONIS du SEJOUR Bruno, VIGNEAU Philippe, DIONIS du SÉJOUR Benoît, PICHARDIE Bernard, JEAN Denis, Mme DARRIET-LOSSE Corine, SOURY Nicole, Hélène AYACHE.

**Absent excusé** : Mr Pascal LOSSE, ayant donné procuration à Mr Philippe VIGNEAU.

**Absent non excusé** : Mme Karine CHANTELOT.

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne DARRIET-LOSSE.

~~~~~

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal**  
**du 24 Janvier 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 Janvier 2012.

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif de l'année écoulée, qui se décompose comme suit :

| <b>Résultat de fonctionnement</b>  |                            |                                     |                     |
|------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| <b>Dépenses</b>                    |                            | <b>Recettes</b>                     |                     |
| <b>Chapitre</b>                    | <b>Montant</b>             | <b>Chapitre</b>                     | <b>Montant</b>      |
| Charges à caractère général        | 119 895,90 €               | Atténuations de charges             | 220,00 €            |
| Charges de personnel               | 34 167,49 €                | Produits des services               | 546,00 €            |
| Autres charges de gestion courante | 67 166,00 €                | Impôts et taxes                     | 52 926,00 €         |
| Charges financières                | 382,78 €                   | Dotations et participations         | 155 558,85 €        |
|                                    |                            | Autres produits de gestion courante | 16 445,00 €         |
| <b>Total Dépenses</b>              | <b>221 612,17 €</b>        | <b>Total Recettes</b>               | <b>225 695,85 €</b> |
| Résultat de l'exercice             |                            |                                     | 4 083,68 €          |
| Résultat reporté                   |                            |                                     | 68 589,16 €         |
|                                    | <b>Résultat à affecter</b> |                                     | <b>72 672,84 €</b>  |

| <b>Résultat d'investissement</b>       |                              |                                       |                     |
|----------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Dépenses</b>                        |                              | <b>Recettes</b>                       |                     |
| <b>Chapitre</b>                        | <b>Montant</b>               | <b>Chapitre</b>                       | <b>Montant</b>      |
| Opérations d'équipements               |                              |                                       |                     |
| • Terrains                             | 8 328,24 €                   |                                       |                     |
| • constructions                        | 11 707,99 €                  |                                       |                     |
| <b>Total des dépenses d'équipement</b> | <b>20 036,23 €</b>           |                                       |                     |
| Remboursement d'emprunts               | 3 824,63 €                   | Dotations fonds divers Réserves       | 11 184,00 €         |
| <b>Total des dépenses financières</b>  | <b>3 824,63 €</b>            | <b>Total des recettes financières</b> | <b>11 184,00 €</b>  |
| <b>Total des dépenses</b>              | <b>23 860,86 €</b>           | <b>Total des recettes</b>             | <b>11 184,00 €</b>  |
| Résultat de l'exercice                 |                              |                                       | - 12 676,86 €       |
| Résultat reporté                       |                              |                                       | 8 025,26 €          |
|                                        | <b>Besoin de financement</b> |                                       | <b>- 4 651,60 €</b> |

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion, Monsieur Bernard PICHARDIE, doyen d'âge, procède au vote du compte administratif 2011, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents<sup>1</sup>

❑ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le compte de gestion 2011, l'approuve à l'unanimité des membres présents.

❑ **AFFECTATION DU RESULTAT 2011**

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement
  - Résultat de l'exercice ..... 4 083,68 €
  - Résultat reporté (exercice 2010) ..... **68 589,16 €**
  - **Résultat à affecter** ..... 72 672,84 €
- Résultat d'investissement
  - Résultat de l'exercice ..... -12 676,86 €
  - Résultat reporté (exercice 2010) ..... 8 025,26 €
  - **excédent de financement** ..... -4 651,60 €

❑ **AFFECTATION**

- **R 1068** ..... **4 651,60 €**
- **R 002** (report en fonctionnement)..... **68 021,24 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## □ **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : ANALYSE et TENDANCE pour 2012.**

Après la présentation détaillée du compte administratif 2011 et le vote du résultat 2011 par l'ensemble des membres présents du conseil municipal, Nicole SOURY donne quelques précisions complémentaires sur la politique de gestion globale du budget communal depuis 2008. Les trois premières années de mandature se sont orientées vers un investissement plus important pour les travaux d'embellissement touchant notamment l'aménagement du cœur de village et les bâtiments communaux.

L'année 2011 a vu un budget totalement en équilibre, malgré un montant d'investissements, cette année encore, de près de 24 000 € environ : La volonté du conseil municipal étant de maintenir un excédent de fonctionnement de 25 % environ du budget communal, soit 60 à 70 000 €.

La tendance pour 2012 sera celle renouvelée de 2011, avec une baisse sensible des investissements en raison d'une augmentation incompressible des postes du budget de fonctionnement, tels que la consommation énergétique et des carburants (augmentation des tarifs), mais aussi du poste « assurances », ainsi que du poste « Centre aéré et halte garderie », dont la convention Contrat « Enfance et Jeunesse » avec Bazas et Cudos qui a été renouvelée par le Conseil Municipal réuni le 27 septembre 2011 pour une durée de 3 ans. Après débat concernant ce poste, le conseil municipal constate que l'utilisation de ce service par les familles de Gajac se situe en augmentation.

Un exemplaire de cette convention sera disponible au Secrétariat de la Mairie pour consultation par les élus qui souhaitent obtenir des informations sur son contenu.

### **Compte-rendu Commission Voirie**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la visite effectuée par la Commission Voirie, le 11 février 2012, sur l'ensemble de la voirie de la commune.

La commission a constaté que les travaux demandés ont été réalisés pour l'année 2011.

### **Compte-rendu Commission Bâtiments**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la visite des logements communaux effectuée par la Commission Bâtiments, le Vendredi 3 février 2012.

Les trois logements contrôlés sont en bon état et bien tenus par les locataires (compte-rendu ci-joint).

Une demande d'attestation d'assurance et un certificat de ramonage sont à demander aux locataires annuellement.

## **Questions diverses**

### **Cimetières communaux**

Mr Philippe VIGNEAU demande qu'un règlement intérieur soit établi concernant les Cimetières de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,







**CONSEIL MUNICIPAL de GAJAC**  
**Procès Verbal de Séance**

**Mardi 10 Avril 2012 à 21h00**

L'an deux mil douze, le **mardi 10 avril**, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 10

Ont voté Pour :

Contre :

**Présents** : 9

Abstention :

**Date de Convocation** : le 5 avril 2011

**Présents** : MM. DIONIS du SEJOUR Bruno, LOSSE Pascal, VIGNEAU Philippe, DIONIS du SEJOUR Benoît, JEAN Denis, Mme DARRIET-LOSSE Corine, SOURY Nicole, Karine CHANTELOT, AYACHE Hélène.

**Absent excusé** : Bernard PICHARDIE

**Secrétaire de séance** : Pascal LOSSE

~~~~~

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 février 2012.

**Taux d'imposition 2012.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2012. Après passage au vote, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants à 7 voix pour et 2 voix contre :

<b><u>Taxes</u></b>	<b><u>Taux 2012</u></b>	<b><u>Base d'imposition</u></b>	<b><u>Produit fiscal</u></b>
Taxe d'habitation	7,72%	251 000,00 €	19 377,00 €
Taxe foncière (bâti)	11,07%	174 200,00 €	19 284,00 €
Taxe foncière (non bâti)	48,95%	22 000,00 €	10 769,00 €

Mme SOURY Nicole et Mr JEAN Denis sont en désaccord avec l'augmentation du taux d'imposition (2%) de la taxe foncière (non bâti) qui s'avère trop important par rapport au taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (bâti).

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2012 pour la commune Gajac.

## Budget 2012

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2012 qui s'équilibre comme suit :

### Section de Fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 charges à caractère général	126 650,00 €	013 atténuations de charges	220,00 €
012 charges de personnel	45 350,00 €	73 Impôts et taxes	55 100,00 €
65 autres charges de gestion courante	76 000,00 €	74 dotation et participation	137 376,82 €
66 charges financières	407,00 €	75 autres prod. de gestion courante	17 000,00 €
67 charges exceptionnelles	300,00 €	77 produits exceptionnels	
022 dépenses imprévues	15 038,06 €	R002 Résultat reporté	68 021,24 €
023 virement à la section investissement	14 073,00 €	70 produits de service	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>277 818,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>277 818,06€</b>

### Section d'Investissement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
23 Immobilisations en cours	14 000,00 €	10 Dotation fonds divers	6 220,60 €
16 Remboursement d'emprunts	4 342,00 €	13 Subvention d'investissement	4 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 300,00 €	021 vrt de la section fonctionnement	14 073,00 €
D001 Résultat reporté	4 651,60 €		
<b>TOTAL</b>	<b>24 293,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 293,60 €</b>

Mme SOURY ne trouve pas le budget équilibré et conteste des montants qui lui paraissent inexacts et de ce fait, précise qu'elle ne participe pas avec Mr JEAN au vote du budget.

Le Conseil Municipal approuve le budget 2012 à 7 voix pour et 2 refus de participation au vote.

## FDAEC 2012

Monsieur le Maire fait part de l'attribution par le conseil général du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC 2012). Celle-ci s'élève à 4271.00€ pour la commune de Gajac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ces fonds avec une participation de la commune pour des travaux d'investissement relatifs au remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres, inclue la porte de la garderie) de la Salle des Fêtes de la commune de Gajac. Ces travaux s'élèveront à 13 500,56 € .

Après débat et vote à 7 voix pour et 2 voix contre, pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires à cette opération.

Des travaux de peintures extérieures concernant la Salle des Fêtes communale sont proposés. La réalisation de ces travaux a été acceptée à l'unanimité des membres.

Un devis a été établi par l'entreprise de peinture Patrick BERGALONNE à Grignols : il s'élève à un montant de 2 296,30 euros.

Deux autres devis vont être demandés à d'autres prestataires de services pour comparaison.

### **Subventions aux associations locales et organismes extérieurs**

Le Conseil Municipal précise, comme l'année précédente, le mode d'attribution des subventions et aides diverses accordées pour les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents, les subventions forfaitaires aux associations locales et autres participations aux organismes extérieurs qui sont prévues au budget communal 2012 :

- Club des Aînés ruraux : 250,00 €
- Cercle de l'Union : 250,00 €
- Comité des fêtes : 250,00 €
- Foyer rural des jeunes : 250,00 €
- ACCA de chasse : 250,00 €
- Donneurs de sang du Bazadais : 100,00 €
- Comice Agricole du Bazadais : 76,20 €
- Lo Camin : 100,00 €
- Bazas Culture Cinéma : «Festival de la Ruralité d'ici et d'ailleurs» 100,00 €
- ADMR Langon : 100,00 €
- Equipe St VINCENT : 100,00 €

### **Organisations des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012**

L'ouverture du bureau de vote est prévue à 8 heures, et la fermeture à 18 heures.

La proposition de permanence au bureau de vote est la suivante :

<b>8h00 à 10h30</b>	<b>10h30 à 13h00</b>	<b>13h00 à 15h30</b>	<b>15h30 à 18h00</b>
Bruno DIONIS DU S.	Bruno DIONIS DU SEJOUR	Karine CHANTELOT	Denis JEAN
Corinne LOSSE	Pascal LOSSE	Philippe VIGNEAU	Bernard PICHARDIE
Hélène AYACHE	Nicole SOURY	Benoît DIONIS DU SEJOUR	Philippe VIGNEAU

## Dossier projet étude transfert de la compétence « Action sociale » à l'échelon intercommunal

La Communauté de Communes du Bazadais a missionné le bureau d'études ANATER, accompagné du cabinet CHRISTIANY, pour réaliser une étude préalable au transfert de la compétence « action sociale ».

Monsieur le Maire a rencontré une personne du bureau d'études le Mercredi 4 avril 2012 afin de lui remettre un questionnaire visant trois principaux objectifs :

- l'identification des « logiques » de fonctionnement du territoire et ses dynamiques de développement
- la réalisation d'un état des lieux des services proposés dans la commune
- l'avis recueilli sur la nature des demandes exprimées par les habitants

L'organisation de table-ronde à la Salle des Fêtes de Cudos est prévue au mois de mai 2012, en présence d'habitants de la commune dans le cadre de discussions qui se veulent informelles et qui garantissent la libre expression de chacun. Ces réunions concernent des profils bien spécifiques :

- Table-ronde « Enfance-Jeunesse » : 2 personnes ayant des enfants entre 0 et 18 ans
- Table-ronde « Insertion sociale et professionnelle » : 2 personnes en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle entre 18 et 60 ans
- Table-ronde « Personnes âgées » : 2 personnes ayant plus de 60 ans et/ou aidants familiaux

Un courrier de confirmation sera envoyé aux habitants répondant à ces critères et souhaitant participer à ces réunions.

## Questions diverses

### Compte-rendu SIVOS

Mme Corinne LOSSE fait le compte-rendu de la réunion du SIVOS qui a eu lieu le 13 mars 2012 :

- Le tarif du transport scolaire pour les élèves du secondaire sera modifié en 2013 : il passera de 170 euros (tarif unique) à 120 euros par enfant. Le montant à la charge de la commune risque de changer en fonction de la dotation du Conseil Général.
- Un site internet sera mis en place afin de diffuser des informations diverses aux familles des élèves.
- Un poste d'accompagnateur pour les enfants va être créé et sera rémunéré par le SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,



**CONSEIL MUNICIPAL de GAJAC**  
**Procès Verbal de Séance**

**Mercredi 9 mai 2012 à 21h**

L'an deux mil douze, le mercredi neuf mai à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 10

Ont voté            Pour : 10            Contre : 0

**Présents** : 10

Abstention :

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 5 mai 2012

**Présents** : MM. DIONIS du SEJOUR Bruno, VIGNEAU Philippe, LOSSE Pascal, DIONIS du SÉJOUR Benoît, PICHARDIE Bernard, JEAN Denis, Mmes DARRIET-LOSSE Corine, SOURY Nicole, AYACHE Hélène, CHANTELOT Karine.

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène AYACHE.

~~~~~

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal**  
**du 10 avril 2012**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2012 par 7 voix Pour et 2 voix Contre.

**Délibération Abattoir public intercommunal du Bazadais**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploitation de l'abattoir public intercommunal du Bazadais au titre des installations classées, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 mars 2012 au 27 avril 2012.

Monsieur le Commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a conduit cette enquête et pour compléter le dossier d'enquête publique, l'avis de chaque Conseil Municipal des communes concernées est demandé en application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire indique que le dossier mis à l'enquête publique prend en compte tous les éléments liés à l'environnement améliorant considérablement la situation et prévoyant les mesures envisagées pour supprimer ou réduire les éventuelles conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'exploitation de l'abattoir public intercommunal du Bazadais, Route de Grignols à Bazas.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Considérant que l'abattoir public intercommunal du Bazadais doit être mis aux normes et conforme à la réglementation sur l'environnement ;



- Considérant que toutes les mesures sont prises pour la protection de l'environnement
- Vu le dossier mis à l'enquête publique du 26 mars 2012 eu 27 avril 2012.

EMET un avis FAVORABLE à l'exploitation de l'abattoir public intercommunal du Bazadais, Route de Grignols sous réserve de la prise en compte de la réglementation sur l'environnement.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### Fête de TRAZITS du Samedi 26 mai 2012

Suite à la demande verbale du Comité des Fêtes, le Conseil Municipal rappelle que les tables et les chaises doivent rester à la salle des fêtes.

Après discussion, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec les services compétents de la Sous-Préfecture afin de se mettre en conformité avec les règles de débit de boisson et de sécurité en vigueur.

### Fossés

Monsieur CAMILLERI demande s'il est possible de faire curer le fossé devant chez lui. La demande est transmise à la DDTM de Langon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,





# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 19 juin 2012 à 20h

### POINTS ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2012 :** approuvé par le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 2 voix Contre.
- **Délibération Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :** approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Délibération Modificative concernant Régularisation Budget 2011 :** approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité (Modification imputation budgétaire : augmentation de crédit au chapitre 041 Opérations patrimoniales Section Investissement Dépenses – Recettes ).
- **Journées Européennes du Patrimoine :** Dimanche 16 septembre 2012, ouverture au public des Eglises Saint Martin et Saint Christophe de Trazits, de 14 heures à 18 heures.
- **Bulletin Municipal :** Retrait de Mme Nicole SOURY et de Mr Denis JEAN concernant l'élaboration du Bulletin Municipal et intégration de Mme Hélène AYACHE.

### Questions diverses

Noël des Enfants 2012 : Samedi 15 décembre 2012, Animation jeux en bois sur table.

Fossés : Nettoyage des fossés effectué par la DDTM suite aux demandes de Mr CAMILLERI et de Mme GAUBERT.

Salle des Fêtes de Gajac :

- Menuiserie : pose et dépose des fenêtres et des portes par l'entreprise GEROMETTA.
- Peintures extérieures : travaux de peinture seront effectués par l'entreprise BERGALONNE au cours du second trimestre.

C.C.A.S : réunion prochaine concernant l'Action d'Aide de Retour à l'Emploi faisant intervenir plusieurs organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général.



**CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC**  
**COMPTE-RENDU**

**Mardi 24 juillet 2012 à 20h**

**POINTS ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2012 :**  
approuvé par le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 2 voix Contre.
- **Délibération Création poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe :** en remplacement du poste d'Adjoint Administratif 1ère classe à temps non complet, proposition par Monsieur le Maire de la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires) à compter du 25 août 2012.  
Délibération approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Plan de Formation Mutualisé élaboré par le CNFPT et le CDG33 :** établi sur trois années et réajustable, permettant à des collectivités territoriales d'un même territoire de se regrouper pour mutualiser les besoins recensés par chaque collectivité grâce à des priorités définies en commun, les besoins de formation ont été recensés pour l'agent administratif et l'agent d'entretien de la commune de Gajac.
- **Salle des Fêtes : couleur peintures extérieures à définir :** proposition par Monsieur le Maire de la couleur grise pour le bardage en bois, approuvée par le Conseil Municipal à 7 voix Pour et 1 Abstention. Proposition par Mr Philippe VIGNEAU du ton blanc pour le volet en bois. Il reste à choisir la couleur du logo « Salle des Fêtes » qui sera définie avec Mr BERGALONNE, le peintre, pour avis.
- **Anniversaire Laure CAMESCASSE :** célébration des 100 ans de Mme CAMESCASSE le Vendredi 19 octobre 2012 à la Salle des Fêtes de Gajac.







# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 20 novembre 2012 à 20h30

### POINTS ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2012 :**  
Approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Cimetière de Trazits : Délibération Ventre concession Columbarium :**  
Approuvée par le Conseil Municipal par 2 voix Contre et 7 voix Pour.
- **Cimetière de Gajac : Règlement intérieur :**  
Approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Régularisation Budget 2006 : Délibération Décision Modificative :**  
Approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Délibération Indemnités de fonction des conseillers municipaux :**  
Approuvée par le Conseil Municipal par 7 voix Pour et 1 Abstention.
- **Délibération Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Payeur :**  
Approuvée par le Conseil Municipal par 4 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.
- **Logement 4 FALY : Départ des locataires :**  
Logement vacant à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013. Des annonces d'offre immobilière ont été publiées afin de collecter des candidatures pour relouer ce bien.
- **Illuminations de Noël :**  
Commande de 2 stalactites de 6 mètres afin d'illuminer la devanture de la Mairie au moment des fêtes de fin d'année.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Vœux du Maire : Cérémonie prévue le Vendredi 11 Janvier 2013 à 19 heures à la Salle des Fêtes de la commune.

Repas des Anciens : Repas organisé le Dimanche 13 Janvier 2013 à la Salle des Fêtes.

Téléthon 2012 : Organisation du Cercle de l'Union d'un concours de belotte au Cercle.

Lignes électriques de « Mitton » : Aménagement électrique géré par l'ERDF.

SIVOM : Compte-rendu de la dernière réunion du SIVOM.

SIVOS : Compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS.

Noël 2012 : Rappel de l'Arbre de Noël prévu le Samedi 15 décembre 2012.





## CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC COMPTE-RENDU

Mardi 18 décembre 2012 à 20h30

### POINTS ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2012 :**  
Approuvé par le Conseil Municipal par 6 voix Pour et 2 voix Contre.
- **Logement communal vacant au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 :**  
Gestion locative par le SIRES AQUITAINE.  
Délibération Approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- **Choix du traiteur pour le repas des Anciens prévu le 13 Janvier 2013 :**  
Mr LACAMPAGNE de CUDOS a été retenu.
- **Délibération Demande d'adhésion de la commune de Lados à la Communauté des Communes du Bazadais :**  
Approuvée par le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 2 Abstentions.
- **Délibération Adhésion Services numériques de Gironde Numérique :**  
Approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Compte-rendu Commission Voirie : Visite effectuée par la Commission Voirie le 16 décembre 2012 sur l'ensemble de la voirie de la commune.

Arbre devant la Mairie : projet de couper l'érable en état de détérioration.

Panneaux de lieux-dits : certains panneaux de lieux-dits ne sont pas assez explicites ou visibles au sein de la commune. Une réflexion est en cours pour essayer de remédier à ce problème de signalisation.



